

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° n' 1085 autorisant le remboursement à M. Latini Luigi, entrepreneur, adjudicataire des travaux de constructions du casernement des gardes-cercle, du cautionnement définitif de soixante-dix mille francs {70.000 fr.).

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
16 novembre 1951

Numéro JO  
n° 13 du 01/12/1951

Date du numéro  
1 décembre 1951

### VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** la demande de M. Latini Luigi, entrepreneur, adjudicataire des travaux de construction du casernement des gardes-cercles au Port du Marabout

**Vu** l'article 6 de l'arrêté ministériel en date du 16 octobre 1946

Sur la proposition du Directeur au Service des Travaux publics;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1

— Est autorisé le remboursement à M. Latini Luigi, entrepreneur. adjudicataire des travaux de construction du casernement des garde-cerces au Port du Marabout, du cautionnement définitif de soixante dix mille francs (70.000 fr.) réalisé suivant récépissé du 'Trésor n° 684 au 10 juillet 1951.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera. |

**Le Gouverneur. N. SADOUL.**